

***Greffe municipale***

## **Séance du Conseil communal du 5 décembre 2014**

La Municipalité informe les électeurs que, dans sa séance du 5 décembre 2014, le Conseil communal a accepté les préavis suivants:

- Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2015.
- Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2015.
- Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2015.
- Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2015.
- Budget du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2015.
- Budget communal – Exercice 2015, *avec 2 amendements*.

Les budgets précités peuvent être consultés au Greffe municipal, bâtiment Mon Repos, chemin de la Colline 5. Ils sont susceptibles de référendum. Celui-ci doit être annoncé par écrit à la Municipalité, accompagné d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours (art. 109 de la Loi sur l'exercice des droits politiques [LEDP]).

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte de signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de trente jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).

Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël ou de Nouvel An, il sera prolongé de cinq jours.

*Le Greffe municipal*